

COMPTE RENDU REUNION commission permanente
Mardi 23 janvier 2018 17h30 – 18h30 - salle de réunion

Personnels présents : M. Riette, Mme Victoire Leblanc, Mr Tihy, Mme Hacout, M. Dine

Les représentants de parents : Mr Liberge, Mme Doré, Le représentant élève :

Les représentants des personnels : Mme Leroy

Les élus :

Absents excusés : M. Flambard, M. Legros, M. Vatin, M. Huet

Introduction

M. Riette rappelle le rôle de la commission permanente. C'est une instance de présentation au CA et de travail. Il explique qu'il a rencontré les enseignants en conseil d'enseignement et a fait une synthèse lors du conseil pédagogique du lundi 23 janvier. Il a également réuni, comme l'an dernier, des représentants des parents pour faciliter la lecture des tableaux. Une proposition de répartition de DHG est présentée ce soir et des modifications peuvent être apportées.

Il rajoute également que la répartition académique retenue, après consultation du Comité Technique Académique a prévu la suppression de 28 postes sur 36 collèges. Pour rappel, le collège de Beuzeville avait obtenu l'an dernier la création de 3 postes pour une prévision de 22 divisions contre 21 retenues au final.

Présentation globale de la DHG et explication des différentes composantes à partir d'un diaporama.

Ayant déjà montré les documents auparavant M. Riette se propose de travailler directement sur le tableau de répartition de la DHG et des incidences sur les postes. Le conseil pédagogique a été informé de ces données le lundi 22/01 et n'a posé aucune question sur cette répartition.

Principe de la répartition de la DHG :

- + 628h50 à répartir entre toutes les disciplines contre 664,2 l'an dernier - respect des textes en vigueur (pas plus de 26 heures de cours pour les élèves sauf enseignement de complément)
- + Seulement 585,5 HP à ne pas dépasser contre 625,2 en 2017
- + 10,5 IMP soit 0,5 en plus par rapport à l'an dernier – Voir répartition ci-après

4 Raisons :

- + 20 divisions contre 21 cette année – prévision de départ 22
- + plusieurs collègues qui étaient à TP reprennent un temps complet
- + petite baisse généralisée des HP au niveau du département
- + une baisse de la DHG de 6h30 (bilangue non financée en plus et plus d'HSA pour l'ULIS, -0,5 dotation du département)

Principes retenus pour l'utilisation de la marge : 60h00 + 11h50 :

+ financement de tous les enseignements de complément :

- latin : 5 heures
- Euro : 5 heures pour l'anglais

+ financement de la chorale : 1 heure

+ bilangue et conséquences :

- 2h50 en 6^{ème} si 10 élèves minimum
- 2h50 pour un groupe d'espagnol supplémentaire en 5^{ème}
- 2h50 pour un groupe d'espagnol supplémentaire en 4^{ème}

+ financement des AP à raison du double

- 15h en 6^{ème} (3h x 5 divisions)
- 10h en 5^{ème} (2h x 5 divisions) Remplacement de la technologie par l'espagnol
- 10h en 4^{ème} (2h x 5 divisions)
- 10h en 3^{ème} (2h x 5 divisions)

+ financement supplémentaires

- 6^{ème} : complément groupes de sciences pour quinzaine, projet LCE/Radio
- 5^{ème} : complément co intervention en techno pour programmation salle info
- 5^{ème} : complément pour l'EPI classe artistique en 5ème

Principes retenus pour les compléments de service :

- nous avons 634 HP dans le collège (professeurs titulaires du poste) or nous ne devons pas dépasser les 585,50 HP, il faut donc des compléments de service à hauteur de 48,50

- les disciplines concernées sont celles dont les HP sont égales ou inférieures aux besoins. A ce stade, il y a 6 disciplines concernées.

- M. Riette ne souhaite pas proposer de suppression de poste sauf proposition inverse d'un collègue concerné pour avoir un bonus pour une mutation. Ce matin le professeur de Français concerné par le CSD a demandé à ce que son poste soit supprimé. M. Riette explique aux membres présents les différentes étapes, les décideurs et les conséquences pour le collège.

- il essaie de trouver un établissement voisin pour compléter le service des professeurs concernés mais c'est le Rectorat qui décide au final

- à ce stade, les CSD ne sont pas nominatifs. Cependant, le principe du dernier arrivé s'applique. Néanmoins, il est possible de s'arranger en interne (mois du juin lorsque la situation sera connue)

M. Riette souhaite ne présenter au vote du Conseil d'administration qu'une seule version.

Il demande aux membres l'autorisation de modifier le bas du tableau si nécessaire en fonction des partages concertés avec les autres établissements afin d'avoir des chiffres plus précis.

Les membres de la commission permanente donnent leur accord..

Fin de séance 18h30

Le secrétaire : M. Riette